

Yverdon-les-Bains et Marsens, le 11 janvier 2024

Recommandé
Conseil Fédéral
À l'attention de tous les Ministres
Palais Fédéral
3003 Berne

Recommandé
Institution du
Ministère Public de la Confédération
Guisanplatz 1
3003 Berne

Recommandé
Chambres Fédérales
À l'attention de tous les Parlementaires
Palais Fédéral
3003 Berne

Voir lettre d'accompagnement adressée aux
deux commandants de corps, en page 17

Plainte Pénale

Accessible avec liens actifs sur : <https://swisscorruption.info/mafia-plainte>

**Organisation criminelle – Escroquerie par métier – Blanchiment d'argent – Déni de justice –
Entrave à l'action pénale – Atteinte à l'indépendance de la Confédération
Atteintes à l'ordre constitutionnel**

Dépôt de réserves civiles

<https://swisscorruption.info/responsabilites>

Recours déposé à titre formel * compte tenu des demandes de récusations en bloc
des Magistrats suisses qui interviennent dans le cadre d'une Organisation criminelle**

*** Depuis des années, l'Institution judiciaire est structurée sous la forme d'une « **Organisation criminelle** » – ci-après « Mafia d'État » <https://swisscorruption.info/mafia> – dans laquelle sont actifs l'intégralité des « juges », Procureurs et autres magistrats judiciaires (Préfets, etc.), sous contrôle des Autorités politiques. Ceux-ci n'étant **plus capables de garantir le droit à des procédures ou à des recours équitables et sans discrimination, au sens des Art. 6, 13 et 24 de la CEDH, des Art. 29, Art. 30, Art. 32 Cst ou encore des Art. 7, 8, 35 et 36 Cst (garantie des Droits fondamentaux)**, mes procédures ne sont transmises qu'à titre formel, sans que les destinataires (**magistrats impliqués dans la « Mafia d'État »**) n'aient la compétence pour les traiter. Voir aussi <https://swisscorruption.info/mpc>

Cependant cela ne signifie en aucun cas qu'il s'agit d'un dépôt à titre informatif dont l'Institution n'aurait pas à se saisir et que le « magistrat » de céans pourrait classer sans suite.

Les magistrats qui classeraient sans suite les procédures, comme a tenté abusivement de le faire le Président Michel FAVRE dans une procédure qui ne laisse planer aucun doute sur les crimes judiciaires commis <https://swisscorruption.info/merinat/#2023-11-08>, ou encore comme a menacé de le faire son collègue complice dans le CRIME ORGANISÉ, le Président Laurent SCHNEUWLY, doivent être destitués et poursuivis pénalement et administrativement, pour violation de mes Droits fondamentaux.

L'acte doit être traité dans les plus brefs délais par une autorité compétente, à même de nous fournir toutes les garanties pour la mise en application dans le respect de la Loi, nos Droits fondamentaux

cités plus haut. Dans l'intervalle, TOUTES les procédures liées au dépôt de **nos actions en justice doivent être suspendues pour garantir nos droits. Tous les jugements qui interviendront hors des conditions légales exigées, devront être considérés comme nuls.**

Le contenu des liens : <https://swisscorruption.info/recusation-burdet> et <https://swisscorruption.info/recusation-conus>, fait partie intégrante de nos demandes relatives à l'obligation pour les Magistrats et autres représentants de l'État, de se récuser dans tout ce qui touche à nos demandes, procédures et autres intérêts. Le contenu de ces liens, met en évidence l'appartenance du monde politique, judiciaire et administratif suisse, dans le Crime organisé.

Le temps n'est plus à présenter des demandes de récusation, mais de balayer une bonne fois pour toutes, les individus qui siègent ou administrent notre État, quel que soit le niveau auquel on a affaire (Commune, Canton ou Confédération) !



Franc-Maçonnerie et Clubs de services – <https://swisscorruption.info/fm> (Conclusions sur ce chapitre en page 11)

En 1937 avec le réveil citoyen et leur patriotisme, la franc-maçonnerie suisse a été confrontée à l'initiative FONJALLAZ, visant à interdire les sociétés secrètes en Suisse. Le 28 novembre 1937 le peuple et les cantons (tous sauf Fribourg) ont pourtant rejeté cette initiative. Comme on le verra plus bas sous le chapitre « Communes », la propagande des Partis déjà sous le contrôle maçonnique, a certainement joué un rôle important dans ce rejet par le Peuple.

En 2015 le canton du Valais, sur initiative du parti de l'Union démocratique du Centre (UDC) et avec l'appui du Parti démocrate-chrétien (PDC / Le Centre), a fait voter au mois de septembre par le Grand Conseil, l'obligation pour les députés de déclarer leur appartenance à une loge maçonnique ou à un club de service (comme Rotary International, Lions Clubs ou Kiwanis), alors que **la Cour Européenne des Droits de l'Homme avait déjà statué en 2007 sur l'illégalité d'une telle obligation.** Le vendredi 11 septembre 2015, pour deux voix, le parlement valaisan a renoncé à obliger les élus membres d'une loge maçonnique à s'annoncer.

Il ne subsiste dès lors plus aucun doute sur la capacité de la **Franc-Maçonnerie et de ses Clubs de services, à contrôler la destinée de la Politique suisse**, grâce au serment secret sur lequel s'engagent les membres de ces Sectes anticonstitutionnelles et antidémocratiques. Ajoutons concernant les Élus politiques qui ont juré ou promis de servir les intérêts du Peuple souverain, qu'ils trahissent leur Serment sur la Constitution fédérale ou cantonale, en jurant secrètement de servir la Secte à laquelle ils adhèrent et dont les « règles » vont à l'encontre du Droit constitutionnel !

Des centaines de Clubs de services fondés à partir du début des années 1990

Si les Clubs de services sont un type d'organisation non lucrative souvent et à tort décrits comme philanthropes, leurs membres partagent les mêmes valeurs. Ils se rencontrent régulièrement et s'ils mènent localement des actions « caritatives » en surface, ils agissent dans le plus grand secret en immersion dans l'économie et l'État. en faveur du Crime organisé auquel ils appartiennent. Dans les faits, ces « petits soldats » serviles de l'État Profond sont les éléments nuisibles de notre Société, qui contribuent à détruire les acquis sociaux, pour mieux contrôler le Peuple
<https://swisscorruption.info/deep-state>.

La Franc-Maçonnerie et par extension les Clubs de services, recherchent des membres qui puissent s'immiscer dans les Partis politiques corrompus, pour **infiltrer les Gouvernements et les Parlements à tous les niveaux politiques, mais aussi dans les Institutions judiciaires et leurs Autorités de surveillance (Conseil de la Magistrature, etc.)**. Ils ont pour mission de coopérer au niveau national et international pour servir des intérêts criminels dont le but final est de retirer le mot « Liberté » du vocabulaire des Peuples du Monde !

Pour parvenir à leurs objectifs, les membres de ces Clubs ont recours aux mensonges dont ils font des « vérités » procédurales, aux manipulations et ils empêchent les preuves de la Vérité en refusant les témoins lors de procès ou de toute autre manière... <https://swisscorruption.info/merinat/#2023-12-13>

Royalties

Fin 1991 et 1992, **USD 100 milliards** ont été versés par le KOWEIT pour l'extinction et le blocage des quelque 1'164 puits explosés après le départ des troupes de Saddam HUSSEIN (opération Tempête du Désert). **USD 3'600 milliards** ont été encaissés pour la vente des brevets FERRAYÉ qui a eu lieu sous le contrôle du Conseiller Fédéral **PDC Flavio COTTI**... <https://swisscorruption.info/royalties2>.

C'est grâce à la complicité du Procureur général **PS** genevois **Bernard BERTOSSA** que le séquestre des royalties escroquées a pu être levé <https://swisscorruption.info/geneve-corruption/#bbtossa>. La contribution de ses successeurs, jusqu'au Procureur général **PLR** actuel Olivier JORNOT qui est en outre membre du Comité de la Conférence des Procureurs suisses <https://swisscorruption.info/mpc/#cps> a permis ensuite le **blanchiment** des royalties escroquées. Une fortune gigantesque qui a ainsi échappé à l'impôt et dont l est estimée au minimum à plus de **CHF 76'609 milliards**. Constatons donc un manque à gagner pour les Caisses de l'État de milliers de milliards de francs, alors que les Citoyens peinent à boucler leurs budgets mensuels. Comble de l'ironie, les Citoyens floués doivent en outre financer une redevance Radio/TV (**RTS**) **pour la désinformation dont ils sont Victimes**, au profit de Médias et de « journalistes » corrompus qui trahissent leurs Devoirs de fonctions pour couvrir le Crime organisé <https://swisscorruption.info/csp>.

Gauche / Droite / Centre / Verts, tous nos élus politiques sont concernés par le blanchiment des royalties et ils bénéficient de juteux « dividendes » pour leur silence, au préjudice de l'État et du Peuple. On comprend pourquoi près de 6'000 candidats se pressent lors des élections fédérales, pour obtenir le sésame pour siéger sur l'un des 246 sièges à pourvoir... Dans la réalité cachée sous le couvert du secret (serment secret, commissions parlementaires, collégialité, etc.), l'objectif de nos Élus est d'appauvrir le Peuple, pour mieux le contrôler... Quelques liens pour constater les milliards qu'ils ont contribué à escroquer :

<https://swisscorruption.info/blocher>

<https://swisscorruption.info/politique-corruption/#bbtossa> et l'ensemble des procureur genevois

<https://swisscorruption.info/ps/#calmy-rey> (Nommée Conseillère fédérale pour sa contribution à l'escroquerie des royalties / Chaque semaine sur la RTS pour blanchir l'image des corrompus).

<https://swisscorruption.info/ps/#levrat> (ex-Président du PS, doit son élection à La Poste, pour son silence)

<https://swisscorruption.info/la-poste/#leuenberger> (Ministre du DETEC lors de la privatisation des PTT)

<https://swisscorruption.info/plr/#villiger> (Complicité dans le Grounding SWISSAIR et Président de UBS)

<https://swisscorruption.info/credit-suisse> (Isabelle CHASSOT. Présidente de la CPE sur l'affaire CS)

<https://swisscorruption.info/plr/#couchepin> (Proche du Notaire MOTTU et de l'escroquerie des royalties)

<https://swisscorruption.info/mafia/#plr> (La corruption du Parti de droite)

<https://swisscorruption.info/debuman> (ex vice-Président suisse du PDC/Le Centre – Conseiller National)

<https://swisscorruption.info/implications> (Répertoire non exhaustif de corrompus)

<https://swisscorruption.info/fribourg-corruption/#beti> (ex-Directrice de l'Administration fédérale des Finances Blanchiment des royalties lors de la privatisation des Régies fédérales. Chargée des procédures financières illicites à la FINMA, Juge du Tribunal Cantonal de Fribourg depuis 2013 (sic !).

<https://swisscorruption.info/royalties2>

Après 175 ans d'existence, constatons que le régime fédéral de la Suisse est l'un des plus anciens de l'Europe

La Confédération suisse est née de l'union des Cantons, selon une lente agrégation de communes forestières et urbaines. Leurs frontières très compliquées traduisent une croissance empirique, par l'intérieur, à partir de foyers multiples. **Ces origines demeurent sensibles et agissantes dans l'existence civique de la Suisse d'aujourd'hui.**

Pour devenir Suisse, il faut se faire accepter d'abord par une Commune. Il faut y résider depuis au moins 10 ans, après avoir obtenu des autorités fédérales un permis de naturalisation et, au terme de cette période d'enracinement, l'on devient citoyen de la commune, et de fait du canton dont elle relève. Alors seulement, on peut recevoir un passeport suisse.

La véritable cellule de base de la Suisse est donc la Commune : c'est ainsi par elle que l'on entre dans la citoyenneté, et c'est par elle que la fédération s'est constituée historiquement. Les cantons sont venus plus tard, le pouvoir fédéral en dernier lieu.

« **En Suisse, la commune est un petit État** », avait déclaré le conseiller fédéral Roger BONVIN, réinventant la définition de **Johannes ALTHUSIUS** (1563-1638) que l'on dit avoir été le père du fédéralisme moderne et de la souveraineté populaire.

Voyons donc l'importance de ce « petit État »... Une Commune est gouvernée par une Municipalité ou un Conseil communal, présidé selon les régions par un Syndic ou un Président de Commune. **On dit de ce dernier qu'il est l'Autorité pénale de la Commune.** De fait, il est le premier Citoyen de ce « petit État », à devoir **respecter l'Art 302 CPP relatif à l'obligation de dénoncer**, lorsqu'il est informé dans le cadre de sa fonction, de délits ou de crimes commis au préjudice de ses administrés ou de Citoyens du Peuple.

Les grands maux de la Société sont l'œuvre du Crime organisé par la « Mafia d'État »

Les Communes

Au 1^{er} janvier 2023, la Suisse comptait 2'136 Communes (3'200 en 1848). Parmi les grands maux de notre Société, on a dû constater des centaines de fusions de Communes au cours des dernières décennies. **Alors pourquoi une telle érosion d'Autorités communales ?**

Tromper l'Opinion publique, avec la complicité des « journalistes » corrompus, ne pose aucun problème aux membres de notre élite politique pour parvenir à concrétiser leurs crimes. Le bon Peuple souverain naïf reçoit l'idée selon laquelle les charges administratives sont trop lourdes et compliquées pour les petites communes ou que le manque de candidats est un problème récurrent, etc.

Balivernes ! En réalité, par la fusion des communes pour en faire des entités autocratiques, les petites entités **perdent leur identité**. Les Citoyens ne se reconnaissent plus dans leurs Autorités. Ils ne connaissent plus les membres qui les gouvernent et la conduite de la Commune devient **impersonnelle**. Les Élus n'ont dès lors plus la même sympathie de leurs électeurs et ils peuvent évoluer en vase clos au sein des Partis politiques corrompus. Ces Élus n'ont ainsi plus qu'à se laisser corrompre par les lobbyistes de l'Économie, dans tous les domaines d'activité (Grandes sociétés dans la Pharma, les Caisses maladie, les Entrepreneurs, Banques, Assurances, etc. qui font disparaître les petites et moyennes entreprises et autres commerces). Ils peuvent profiter de la manne financière illégale qui leur est offerte sur un plateau.

En dépersonnalisant la Politiques, les responsables des Partis ont compris qu'ils engagent le processus de désintérêt des Citoyens aux affaires de l'État, laissant la voie ouverte aux destinées que le Crime organisé a planifiées pour servir les intérêts des membres de leur Oligarchie. Ce désintérêt des affaires de l'État pousse les Citoyens à abandonner leurs responsabilités civiques et à désertier les bureaux de vote et d'élections. Seuls les adeptes des Partis corrompus, assurent dès lors la continuité d'une pseudo politique en faveur d'une corruption avérée <https://swisscorruption.info/politique-corruption>.

Insistons sur le fait que les membres des **Autorités exécutives** se font alors élire dans le seul but de servir les intérêts du Crime organisé. Portés par les obligations politiques criminelles qu'ils ont acceptées pour être élus, à la demande de leurs Partis corrompus, ces représentants de l'Autorité exécutive ne servent plus les intérêts des Citoyens, mais ceux de l'Oligarchie qui les a faits élire.

Ce phénomène se reproduit bien entendu dans le même contexte au niveau de tous les Organes législatifs (les assemblées communales, les Parlements cantonaux et les Chambres fédérales), **sans que le bon Peuple souverain, non engagé politiquement et qui élit les candidats sur la base des propositions des Partis corrompus, ne puisse être conscient de la manipulation dont il est l'objet !**

Pour l'élection du Conseil Fédéral, notre **Autorité directoriale et exécutive suprême de la Confédération** selon l'Art. 174 de la Constitution fédérale, le jeu et le contrôle de la corruption est

encore simplifié et verrouillé, puisque les membres du Gouvernement fédéral sont élus par les membres des Chambres fédérales, des Élus que les Partis politiques corrompus ont mis en place.

Voir plus bas le chapitre des responsabilités personnelles et individuelles de chacun !

Les Préfets – Quel rôle jouent-ils ?

Le préfet (très souvent membre de Club) agit en qualité d'autorité administrative compétente pour poursuivre et juger les contraventions de droit fédéral et cantonal. Il est un fonctionnaire, représentant du pouvoir exécutif et officie dans les cantons divisés en districts administratifs.

Dans certains Cantons, les Préfets sont censés être considérés comme les premiers défenseurs de leur région et sont au cœur de la collaboration intercommunale. Alors que leur Devoir serait d'apporter leur aide aux Syndics dans leur soutien aux administrés, nous devons constater aujourd'hui qu'ils sont le **rempart** qui veille à ce que les crimes des Autorités (Cantons ou Communes) ne soient pas mis en lumière sur la place publique. Ils veillent à ce que les plaintes des Citoyens Victimes de crimes ou les dénonciations des Lanceurs d'alertes, ne puissent jamais viser et engager la responsabilité des membres des Gouvernements cantonaux ou ceux des Communes.

Contrairement à leurs Devoirs, on doit donc constater que les Préfets jouent un rôle actif dans le Crime organisé et qu'ils sont en définitive le « pare-feu » de protection des membres du Conseil d'État dont ils reçoivent les ordres. Trois dossiers illustrent cet état de fait :

<https://swisscorruption.info/confederation-ch/#bosson>

<https://swisscorruption.info/daniel-conus/#2023-09-06>

<https://swisscorruption.info/marsens>

Voir chapitre des responsabilités personnelles et individuelles de chacun !

Le Conseil d'État – Une Institution avec un rôle majeur dans la « Mafia d'État »

Le Conseil d'Etat est le gouvernement du canton. Il exerce le pouvoir exécutif, dirige l'administration et conduit la politique du canton. Il est formé de conseillères et conseillers d'Etat qui évoluent au sein d'un Collège, chacun dirigeant un département. Les membres du Conseil d'Etat sont élus par le peuple. Le Conseil d'État est renouvelé intégralement en même temps que le Grand Conseil. La présidente ou le président est désigné par ses pairs pour la durée de la législature. Au niveau des responsabilités, on doit assimiler le/la Chancelier(ère) à un membre du Conseil d'État, qui est présent(e) lors de chacune des séances et a donc connaissance du fonctionnement de l'Institution,

Notons que les membres du Conseil d'État **sortent toujours du sérail politique** contaminé par la corruption (Syndic, Député ou Préfet). Les liens suivants nous démontrent que pour la grande majorité des Conseillers(ères) d'État, ils ont fait leurs preuves quant à leur capacité à dissimuler le crime organisé auquel ils appartiennent. Ils fournissent ainsi à leurs collègues politiciens, la garantie de pouvoir agir pour assurer l'impunité des criminels qui sont dans leurs rangs et par extension celle des membres corrompus de l'Économie auxquels ils ont prêté allégeance <https://swisscorruption.info/credit-suisse>.

<https://swisscorruption.info/fribourg-corruption/#ce>

<https://swisscorruption.info/geneve-corruption/#politique>

<https://swisscorruption.info/valais-corruption/#politique>

<https://swisscorruption.info/vaud-corruption>

<https://swisscorruption.info/politique-corruption>

Voir chapitre des responsabilités personnelles et individuelles de chacun !

Les Députés – Grand Conseil, Autorité législative suprême du Canton

Le Parlement cantonal (Grand Conseil) est constitutionnellement élu par le Peuple souverain. Parlement de milice, les élus du Grand Conseil ne peuvent pas cumuler la fonction de Député et celle d'un membre

du Gouvernement cantonal ou avec une fonction de Juge au Tribunal cantonal. Les Cantons étant souverains dans l'organisation de leurs Institutions, d'autres restrictions peuvent être prévues quant au cumul des fonctions.

L'expérience nous démontre qu'avant d'être élu au Parlement cantonal, les Députés ont souvent exercé une fonction politique à un autre niveau dans le Canton, comme Syndic ou Conseiller communal, Préfet, ou d'autres activités au sein des Partis politiques corrompus. Comme on l'a vu sous le chapitre « Conseil d'État », pour rentrer au Législatif cantonal, les Partis veillent à ce que les candidats aient déjà fait preuve **d'allégeance** envers les directives du Parti qui les fait élire.

On le constate tout particulièrement dans le cadre de la surveillance de la Justice avec la composition du « **Conseil de la Magistrature** » (**CM**), Organe dans lequel les membres – Députés, Conseiller d'État, Juges, Procureurs, etc. – ont tous été élus sous recommandation des Partis politiques corrompus. Les membres de ce « Conseil » ne disposent donc **d'aucune indépendance** et ne sont élus que pour servir de **verrou** contre tout recours que pourrait tenter un Justiciable pour faire valoir ses Droits fondamentaux dans un Crime politico-économico-judiciaire dont il serait la Victime.

Par ce comportement, ces Élus sont donc directement complices des Crimes dénoncés et sont pénalement condamnables pour Entrave à l'action pénale au sens de l'Art. 305 CP, pour Déni de Justice et violation de l'obligation de dénoncer Art. 302 CPP.

Les membres du CM n'étant ainsi **plus capables de garantir le droit à des procédures ou à des recours équitables et sans discrimination, au sens des Art. 6, 13 et 24 de la CEDH, des Art. 29, 30 et 32 Cst** ou encore **des Art. 7, 8, 35 et 36 Cst (garantie des Droits fondamentaux)**, les décisions rendues sont donc contraires aux buts fixés par la Législation et toutes les décisions qu'ils ont rendues devront être annulées.

Il faut rappeler que de nombreux Députés sont membres de Clubs de services (Rotary, Lions Club, Kiwanis, etc.) auxquels ils ont prêté allégeance par un serment secret, qui les contraint à des obligations de servir qui sont contraires à l'engagement qu'ils ont pris sur la Constitution fédérale ou cantonale lors de leur élection <https://swisscorruption.info/fm>

Les conséquences gravissimes pour l'État de Droit et la Démocratie, de cette soumission aux Clubs de services et par extension à la Franc-Maçonnerie, sont détaillées dans l'introduction de la présente plainte pénale.

Voir chapitre des responsabilités personnelles et individuelles de chacun !

Chambres fédérales – Les Législateurs trahissent le Peuple souverain

Le Parlement fédéral (Législatif) est composé du Conseil National (200 Députés) et du Conseil des États (46 Sénateurs). Le Conseil National représente la Population suisse et les sièges sont répartis entre les Cantons, proportionnellement à leur population résidente. Le Conseil des États ou Chambre des Cantons (23), se compose de deux Élus par Canton (un élu par demi-Canton pour Obwald / Nidwald, Bâle-Ville / Bâle-Campagne et Appenzell Rhodes-Extérieures / Appenzell Rhodes-Intérieures).

Constatons la progression constante de la corruption qui prévaut depuis le début des années 1990 après l'escroquerie des royalties. Une progression encouragée par la mise en place par nos Autorités – au travers d'un contrôle absolu de l'Institution judiciaire dénaturée et servile – d'un système politique qui garantit l'impunité des auteurs des CRIMES.

Alors qu'il était difficile de trouver des candidats au début des années 1990, on a pu constater en 2023, que **5'909 candidat(e)s pour 246 sièges**, se sont présentés sur les listes fédérales pour prétendre à être élu(e)s... Signe des temps dégénérés, chacun(e) de ces Candidat(e)s a recherché à obtenir sa part au gâteau de la corruption. Les sièges sont toujours plus prisés, signe aussi s'il en faut, de la **dégénérescence de l'éthique, de l'honnêteté et de la morale des Candidat(e)s et bien sûr en finalité, des Élus de notre Parlement fédéral !**

Le Lobbyisme qui règne dans les « pas perdus » du Palais Fédéral, est assurément la cause principale qui a causé une telle progression de la corruption au sein des Chambres fédérales. Nous devons alors comprendre que nos Parlementaires ne sont plus les représentants des intérêts du Peuple souverain qui les a faits élire, mais qu'ils sont au contraire des Traîtres au service des Lobbys de la Finance, des Assurances, de la Pharma, de l'Industrie, de la Construction, du Commerce de détail et des Grandes entreprises en tout genre...

Les quatre exemples ci-dessous (*liste non exhaustive*) sont représentatifs du fonctionnement de la « Mafia d'État » qui prévaut dans nos Institutions : (voir aussi <https://swisscorruption.info/implications>)

Dominique DE BUMAN <https://swisscorruption.info/debuman> – ex-Syndic de Fribourg lors du scandale de la Caisse de pension, ex-Conseiller National PDC / Le Centre et Ex-vice-Président suisse du Parti <https://swisscorruption.info/pdc>

Il avait dénoncé le Crime organisé au sein de l'État le 8 juin 2006 déjà, en ces termes : *« Je sais que les Autorités sont complètement corrompues, mais ça ne s'arrête pas là. Si je dénonçais tout ce que je sais, la Suisse entière tremblerait... La société est complètement pourrie. Cela ne fonctionne que par les petits copains. Il y a des problèmes partout. La société (fribourgeoise) n'est pas exempte d'histoires de corruption ou de copinage. J'ai eu vent de certaines choses qui ont été couvertes, c'est vrai, je le sais » ! ...*

Résultat : Il a été convoqué par le Conseil d'État fribourgeois pour être sermonné et contraint à se rétracter. Face à de telles accusations dénonçant un crime organisé, il faut relever que le **Ministère Public de la Confédération** – compétent pour des accusations d'un Conseiller National – **n'est jamais intervenu. Preuve s'il en faut de la complicité des membres des Institutions judiciaires jusqu'au plus haut niveau !** <https://swisscorruption.info/debuman> / <https://swisscorruption.info/mpc>

Christophe DARBELLAY – ex-Président suisse du PDC / Le Centre <https://swisscorruption.info/pdc>

Hormis ses extravagances extra-conjugales, il est marié à Florence CARRON-DARBELLAY, avocate. Il a été Président du Parti de 2006 à 2016 et Conseiller National de 2003 à 2015. Il est depuis 05.2017 Conseiller d'Etat valaisan.

Lors de sa deuxième législature au parlement fédéral, il faisait partie de la Commission de l'économie et des redevances et présidait la délégation chargée des **rapports avec le Parlement français**. Situation privilégiée dans le cadre du blanchiment des royalties <https://swisscorruption.info/france>, en regard de la **complicité des Autorités françaises dans le détournement des brevets** (voir plus haut la rubrique Royalties – Flavio COTTI PDC / Le Centre) <https://swisscorruption.info/royalties2>.

Edmond CARRON, beau-père de Christophe DARBELLAY, mérite aussi qu'on s'arrête sur son parcours. Avocat à Sierre, il a figuré au RC de (SBG – UBS) Schweizerische Bankgesellschaft Zürich CH-020.3.923.521-9 <https://swisscorruption.info/credit-suisse>, banque qui avait été directement impliquée dans l'escroquerie des royalties (<https://swisscorruption.info/blocher>). Il a été ensuite au RC d'UBS SA. Mais il figure surtout au registre des membres du **Fifty-One International** où l'on retrouve des individus en liens avec **CREDIT SUISSE** et d'autres banques qui ont escroqué les royalties, ou encore des individus qui sont au RC des sociétés MANOTEL Genève (Affaire MAUDET, etc.) <https://swisscorruption.info/geneve-corruption/#manotel>, des sociétés d'investissements, des fiduciaires, etc., tout le gratin du blanchiment des royalties...

Il est évident que comme **Président suisse du PDC / Le Centre, Christophe DARBELLAY a été l'un des planificateurs du blanchiment des 3'700 milliards de dollars escroqués et c'est bien de cela dont parlait Dominique DE BUMAN**, vice-Président suisse du PDC / Le Centre en 2006, quand il déclarait publiquement que *« Tout est pourri chez nous, si je racontais tout ce que je sais, la Suisse tremblerait »*...

Yannick BUTTET – ex-Conseiller National PDC / Le Centre <https://swisscorruption.info/pdc>
Ex-vice-Président suisse du Parti

L'exemple de Yannick BUTTET, au-delà du Crime organisé qu'il a contribué à entretenir, démontre les bases de la corruption pour compromettre l'indépendance des Élus et pourquoi près de 6'000 candidats en 2023, ont prétendu pouvoir obtenir le Graal. Si ce Graal est tantôt décrit comme une corne

d'abondance, notons que quand il est obtenu pour des raisons contraires à l'éthique et à la morale, il devient alors la pierre tombée du front de Lucifer creusée en vase...

Cet exemple est l'image réelle qui permet de voir et comprendre comment la Franc-Maçonnerie corrompt le Pouvoir politique au plus haut niveau et censure l'information ! Les tactiques de la Secte Franc-Maçonne pour recruter ses membres révèlent **qu'ils utilisent les biens publics** pour corrompre leurs candidats qui occupent des postes clés dans le service public. Ceux-ci sont dès lors pris au piège des faveurs qu'ils ont reçues et acceptées en toute connaissance de cause :
<https://swisscorruption.info/politique/buttet.pdf>

Georges GODEL – PDC / Le Centre – ex-Syndic, ex-Député et ex-Conseiller d'État qui nous a confié les Secrets d'un Président... Aujourd'hui Président de CREMO !
<https://swisscorruption.info/fracture-democratique/#Page29>

SECRETS
ET CONFIDENCES D'UN
PRÉSIDENT



On pourrait voir une certaine similitude entre Georges GODEL et **Christoph BLOCHER** qui nous parlent tous deux de leurs « **secrets** »... <https://swisscorruption.info/blocher>

Mais il est vrai que les deux hommes n'ont pas la même envergure de « mafieux » au sein de la « Mafia d'État » que l'on dénonce et dans le Crime organisé qui aura conduit à la déchéance des Institutions suisses.

Le livre de Jean-Marc ANGELOZ « Secrets et confidences d'un Président » semble bien prétentieux pour définir la personnalité d'un individu somme toute bien pâle dans son costume de Président ! Sa quête du Graal, est davantage un chemin de déchéance au profit de la corruption et sa nomination à la Présidence de CREMO – en regard de notre base de données – ne fait que confirmer sa contribution aux côtés d'individus liés au blanchiment des royalties.

Soulevons encore que comme ancien Paysan, Georges GODEL n'a aucun scrupule à saboter la profession des Paysans qui triment à longueur d'année pour des revenus de clopinettes, alors que chez CREMO, chaque jour depuis des décennies, entrent des camions de lait français pour anéantir le revenu laitier de nos Producteurs.

Dans le cadre de la corruption des Parlementaires suisses, notons aussi que le Conseiller National **Pierre-André PAGE (UDC)** ne peut pas ignorer cette situation et que lui-même Paysan, il **tait servilement ce sabotage de notre paysannerie**, pour servir les intérêts de ses Maîtres ! En outre, il n'ignore pas d'où viennent les capitaux qui ont permis de financer les campagnes de l'UDC... <https://swisscorruption.info/blocher> pour des propagandes à la limite du correct, avec de l'argent escroqué et non imposé... **Où est donc l'esprit patriotique revendiqué par l'UDC ?**

Remarque sur les Chambres fédérale :

Les membres des Chambres fédérales élisent les Conseillers(ères) fédéraux(ales) à bulletin secret, sur propositions des Partis politiques corrompus, après avoir en principe, auditionné les candidat(e)s.

Soyons donc conscients qu'en regard de ce qui précède, d'une part nous ne pouvons et devons plus faire confiance à nos Élus qui ne représentent plus le Peuple souverain, mais au contraire qui agissent contre ses intérêts. Ces Élus ne sont en réalité que les marionnettes des Partis politiques corrompus qui les ont faits élire !

Tribunal Fédéral – Haute Cour de Justice du Pays

Les Juges du Tribunal Fédéral et des Tribunaux Fédéraux, sont élus par l'Assemblée fédérale tous les six ans, à l'exception des membres du Tribunal militaire de cassation qui sont élus tous les 4 ans.

Comme le démontre le lien <https://swisscorruption.info/mafia/#tf>, les « juges fédéraux » serviles sont au service des membres corrompus de la politique et répondent aux exigences de la « Mafia d'État » pour servir les intérêts du Crime organisé. Tous les dossiers BernLeaks et plus particulièrement celui des royalties, en sont une preuve irréfutable, quand l'on constate que toutes les plaintes et recours sont systématiquement rejetés pour couvrir les Criminels impliqués, trop souvent des juges et politiciens...

<https://swisscorruption.info/bernleaks2>
<https://swisscorruption.info/royalties2>
<https://swisscorruption.info/credit-suisse>
<https://swisscorruption.info/implications>

Les Juges fédéraux sont volontairement serviles (complices) et ne bénéficient d'aucune indépendance, contrairement à ce que garanti la Constitution fédérale à tous les Justiciables.

Voyons quelques exemples concrets :

Le 23 septembre 2020, les Chambres fédérales (Conseil National et Conseil des États) devaient élire les Juges fédéraux. Thomas AESCHI, chef du groupe parlementaire de l'UDC, a annoncé que son Parti recommandait de ne pas réélire le Juge Yves DONZALLAZ (UDC VS).

Il faut savoir que ces dernières années, Yves DONZALLAZ – jadis nommé par le patriarche de l'UDC Christoph BLOCHER <https://swisscorruption.info/blocher> – a rendu à plusieurs reprises des verdicts allant à l'encontre de la politique de l'UDC, par exemple en ce qui concerne la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne (UE).

*Bien avant le 3 juin 2011 déjà, La Liberté titrait : « **Les camionneurs menacent de renverser les juges** ». On peut y lire : « **Un parti qui tient fermement «ses» juges au Tribunal Fédéral** ». Un juge élu sous les couleurs de l'UDC s'en plaint d'ailleurs auprès de ses collègues : « Vous avez de la chance d'être affiliés à d'autres partis : le nôtre nous convoque régulièrement pour nous sermonner et nous expliquer comment juger »*

https://swisscorruption.info/confederation/2011-06-03_udc_dirige_juges.pdf .

Dans le cadre de l'élection précitée du 23 septembre 2020, La Neue Zürcher Zeitung (NZZ) estimait pour sa part que l'appel à la non-réélection du juge fédéral « rappelle des événements survenus dans des États de plus en plus autocratiques, comme la Turquie, la Hongrie ou la Pologne ».

Bien entendu, l'attitude citée plus haut mettant en lumière l'UDC, n'est pas propre à ce Parti. Tous les Partis ont la même attitude envers les Justiciables qui dérangent ou mettent en lumière les crimes dont leurs membres sont coupables <https://swisscorruption.info/politique-corruption> .

*Plus ancien, il est intéressant de constater jusqu'où va et comment fonctionne la corruption des individus au service de l'État, avec les « honoraires » de **Henri VON ROTEN PDC, ancien Chancelier auj. décédé du Canton du Valais** : « Je vous rappelle encore l'intervention déterminante de M. le Chancelier Henri von Roten lors de de l'accident [...]. Après l'adoption des règles sur les gains annexes des fonctionnaires, il désire que ses honoraires 2004 et des prochaines années soient versés sur le compte de son épouse Elisabeth, comme déjà indiqué en décembre 2003. Il ne veut pas non plus que son nom apparaisse au conseil d'administration de votre filiale et que ses honoraires soient portés dans votre comptabilité (Alcan, Alusuisse – voir dossier BLOCHER)...*

<https://swisscorruption.info/wallis/vonroten.pdf>.

Dans le Canton de Fribourg où le PDC/Le Centre a détenu longtemps la majorité, les Victimes de l'Autorité judiciaire ont été spoliées au travers de crimes qui violaient de manière flagrante la Constitution fédérale. Tous les recours, jusqu'au Tribunal Fédéral, ont été rejetés pour préserver l'impunité des coupables et garantir que ce crime organisé ne soit jamais mis en lumière. L'UDC qui doit sa croissance à Christoph BLOCHER et au financement de ses campagnes par l'escroquerie des royalties, est un des Partis qui en a la plus bénéficié !

On voit donc que dans la réalité, les juges fédéraux veillent à ce que les « **Secrets** » de nos Autorités ne soient jamais mis en lumière et les membres des Autorités judiciaires ont pour mission de tout mettre en œuvre pour empêcher quiconque de faire la démonstration des crimes de la « Mafia d'État ». C'est dans ce contexte que les membres de l'Institution judiciaire n'ont aucun scrupule à fabriquer de fausses « vérités » procédurales et à violer les Droits fondamentaux de Justiciables et Lanceurs d'alertes qui les dénoncent.

À partir de là, les « juges » du Tribunal Fédéral, en qualité de dernière Autorité de recours du Pays,

confirment alors systématiquement les jugements arbitraires rendus par les instances inférieures pour satisfaire aux exigences de la « Mafia d'État » et clouer le bec des Victimes ou des Lanceurs d'alertes.

C'est ainsi que le Tribunal fédéral a confirmé tous les « jugements » iniques, pour couvrir aveuglément les auteurs des crimes initiés par le Pouvoir politique, en complicité avec les hautes sphères de l'Économie du Pays <https://swisscorruption.info/credit-suisse>. Bien entendu, toute cette « Mafia d'État » <https://swisscorruption.info/implications> (*la liste est non exhaustive*) intervient sous la Direction de la Franc-Maçonnerie et de ses Clubs de services dirigés par l'État profond, représenté en Suisse par le **Gourou de Davos Klaus SCHWAB...** <https://swisscorruption.info/deep-state>

Nous avons ainsi la preuve de l'absence totale d'indépendance de la Haute Cour du Pays et que de fait, les « juges » qui interviennent dans ce cadre, violent systématiquement et de manière récurrente nos Droits fondamentaux constitutionnels, tant en regard de la Législation suisse, qu'envers la CEDH.

Par extension, sans séparation des Pouvoirs, il n'y a pas de Constitution et sans constitution, il n'y a pas d'État de Droit ! La Démocratie est morte et la Dictature ou pour le moins une Oligarchie s'y est substituée !

La seule issue possible reste l'intervention de l'Armée comme on va le voir plus bas !

Conseil Fédéral

Autorité directoriale et exécutive suprême de la Confédération (Art. 174 Cst)

Les membres du Conseil Fédéral sont élus par les Parlementaires des Chambres fédérales réunies en séance plénière tous les quatre ans, après l'élection du Conseil National et du Conseil des États. Ils sont élus à bulletin secret, sur propositions des Partis politiques corrompus, après avoir en principe, auditionné les candidat(e)s.

Rappelons donc qu'en regard de la corruption qui règne au sein des Chambres fédérales, nos Élus ne sont plus représentatifs du Peuple et ne défendent plus ses intérêts, mais qu'ils sont les marionnettes des Partis politiques corrompus qui les ont faits élire ! Par extension, il est évident que les membres du Conseil Fédéral qu'ils vont élire de leurs rangs (sauf rare exception à l'exemple de Micheline CALMY-REY <https://swisscorruption.info/ps/#calmy-rey>, représenteront « la crème » des individus qui seront appelés à gérer cette corruption et à **garantir l'impunité des criminels**, tout en garantissant au monde politique que l'Opinion publique n'aura jamais accès à leurs « Secrets »...

Cette criminalité des Individus qui gouvernent notre Pays ne s'arrête bien entendu pas à la seule « criminalité de notre « Mafia d'État ». Certains Conseillers fédéraux sont ou ont été associés directement au **« Comité des 300 »**. Il s'agit d'une **Organisation criminelle internationale très discrète pour ne pas dire secrète, qui manipule les Gouvernements, les Économies et façonne le destin de l'Humanité...** <https://swisscorruption.info/mafia/#300>.

Si le Conseil Fédéral est l'**Autorité directoriale et exécutive suprême de la Confédération**, nous devons comprendre que depuis 1991 après l'escroquerie des royalties, il est devenu le repaire concentré des membres de la « **Mafia d'État** » <https://swisscorruption.info/mafia>. qui gèrent le corruption dans notre Pays.

Sans avoir cerné totalement l'envergure du Crime organisé et de la corruption qui régnait en Suisse à ce moment-là, le 23 mai 2015, nous avons déjà adressé 7 (sept) requêtes à l'attention des membres corrompus du Conseil Fédéral, dans le but de rétablir l'État de Droit dans notre Pays et restaurer la dignité des Victimes du Crime organisé : https://swisscorruption.info/politique/fm_55_23-05-2015.pdf
En ignorant notre demande précitée, le Conseil Fédéral a dévoilé sa participation et sa complicité au sein du Crime organisé et son appartenance à la « Mafia d'État » que nous dénonçons.

On peut simplement constater que les informations obtenues depuis lors et accessibles sur les liens de <https://swisscorruption.info/politique-corruption> et <https://swisscorruption.info/institutions> et bien entendu « **Mafa d'État** » et « **MPC** », font état d'une corruption sans précédent dans l'Histoire suisse.

Les faits établis énumérés, démontrent que tous les membres de l'Autorité directoriale et exécutive suprême de la Confédération (Conseil fédéral) en fonction depuis 1991, ont été manifestement les complices de la plus gigantesque escroquerie de l'Histoire de l'Humanité. Un Crime lié à l'escroquerie des royautés qui a conduit à **l'appauvrissement des classes inférieures et moyennes de la Population**, au profit des plus aisés qui détiennent le pouvoir frauduleux qu'ils se sont octroyé. En agissant ainsi, nos Élus ont engagé leur propre responsabilité civile, mais aussi la responsabilité de la Confédération Helvétique, pour des dizaines de milliers de milliards de francs, plaçant ainsi la Suisse en défaut de paiement avéré.

Armée – Protéger la Suisse et sa Population

Les deux chapitres précédents « Tribunal Fédéral » et « Conseil Fédéral » nous ont démontré que la séparation des Pouvoirs, n'est dans les faits, qu'une illusion. Il est d'autant plus **illusoire et insensé de croire à cette séparation des pouvoirs**, que l'Institution judiciaire n'est pas un « Pouvoir », mais une **Autorité sous la direction des Pouvoirs politiques**.

C'est une tromperie de présenter l'Institution judiciaire comme étant le « troisième pouvoir ». L'objectif de ce mensonge est donc de tromper les Citoyens sur l'indépendance de la « justice » en leur faisant croire que les juges seraient indépendants ! Ainsi, en cas de conflits politico-judiciaires dans le cadre d'affaires politiques, les justiciables qui s'adressent aux Autorités politiques pour faire valoir leurs Droits, sont remballés sous l'argumentation fallacieuse de la « séparation des pouvoirs », signifiant ainsi faussement que les juges seraient indépendants (**sic !**).

Rappelons-le, sans séparation des Pouvoirs, il n'y a pas de Constitution et sans constitution, il n'y a pas d'État de Droit !

En d'autres termes, nous n'avons pas à agir en « justice », lorsque nos Institutions judiciaires, à tous les niveaux, violent les Art. 6, 13 et 14 de la CEDH, sachant que la Suisse a ratifié ces accords, Ceci est d'autant plus vrai que l'**Art. 191 Cst garantit l'Indépendance des autorités judiciaires en ces termes : « Dans l'exercice de leurs compétences juridictionnelles, les autorités judiciaires sont indépendantes et ne sont soumises qu'à la loi »**. Ce qui n'est manifestement plus le cas, comme on l'a vu sous « Tribunal Fédéral ».

L'Armée doit alors être le dernier rempart pour garantir la Démocratie lorsque la Constitution n'est plus appliquée, que la Démocratie a été prise en otage par des Élus soumis à une Organisation internationale criminelle et que de fait il n'y a plus d'État de Droit. En d'autres mots, lorsque nous sommes sous un régime de « dictature » ou au mieux **lorsque nous sommes sous la direction d'une Oligarchie qui s'est substituée à la Démocratie, l'Armée doit intervenir !**

Nous devons cependant constater que **les membres de notre « Mafia d'État » ont tout anticipé...** Les pays démocratiques ont évolué au rythme de la mondialisation et de la globalisation du monde. Ainsi, le Pouvoir civil a subtilement mis à la tête de l'Armée des individus issus de la « Mafia d'État », pour éviter que l'Armée ne se retourne contre le pouvoir soi-disant démocratiquement élu, même si celui-ci viole systématiquement la Constitution.

C'est ainsi que **la Cheffe de l'Armée**, la Conseillère fédérale **Viola AMHERD**, a nommé le Commandant de Corps **Thomas SÜSSLI** comme Chef des Armées... Un **bon petit soldat servile** qui veillera à ce que les membres du Crime organisé ne soient jamais inquiétés, puisque lui-même a fait partie des blanchisseurs des royautés. On constate que **dans sa carrière professionnelle civile, le Commandant de Corps Thomas SÜSSLI a suivi toute la filière du blanchiment des royautés** depuis la levée des séquestres <https://swisscorruption.info/mafia/#amherd>

En nommant Thomas SÜSSLI, nous avons la confirmation de la **dangerosité de la Conseillère fédérale Viola AMHERD pour notre Démocratie**. Elle peut avoir la certitude que son petit soldat veillera à ce que notre Armée n'intervienne jamais contre les Criminels qui siègent dans notre Gouvernement et nos Chambres fédérale et que la « Mafia d'État » puisse poursuivre ses crimes en toute impunité !

Mais pour cela, encore faudra-t-il que les hauts responsables de l'Armée consentent à ne pas assumer leurs charges, ce qui pourrait ne pas être le cas, si les responsables en question, constatent la réalité de la situation...

**Qu'en est-il ainsi des Commandants de corps Laurent MICHAUD et Hans-Peter WALSER ?
Sont-ils les patriotes qui sauveront la Démocratie et l'État de Droit ?**



Contrairement à leur Chef le Commandant de corps Thomas SÜSSLI, les deux subordonnés précités semblent ne pas avoir fait de carrière dans le civil et leur fonction et parcours professionnel ne soulèvent aucune suspicion de participation au Crime organisé.

On est en droit d'espérer que les deux premiers auront le réveil patriotique nécessaire pour mettre hors d'état de nuire leur Commandant en Chef corrompu, pour ordonner la destitution de notre Gouvernement et de notre Parlement fédéral, l'arrestation des traîtres et pour rétablir l'ordre constitutionnel, l'État de Droit et la Démocratie !

Un Gouvernement provisoire doit être mis en place pour garantir les affaires courantes urgentes et organiser de nouvelles élections fédérales dans les 3 mois depuis la destitution des Autorités actuelles.

Nous les y invitons patriotiquement dans l'intérêt du Peuple suisse souverain !

Étendue de la plainte et Réserves civiles

En fonction des faits décrits, la présente plainte pénale est déposée à l'encontre de toutes les personnes physiques et morales dénoncées. Quand ce sont les Institutions qui sont nommées, à l'instar du Conseil Fédéral, des Chambres fédérales, du Tribunal fédéral, etc., précisons que sont alors concernés tous les individus qui ont occupé une fonction dans ces Institutions depuis 1991 où a débuté l'escroquerie des royalties. C'est à partir de ce moment-là que les membres des Institutions suisses se sont ralliés au Crime organisé sous la forme d'une « Mafia d'État » et qu'une Oligarchie a pris le contrôle de l'État de Droit et de la Démocratie.

Nous déposons donc des réserves civiles, au-delà des individus de **l'économie** qui sont intervenus dans l'escroquerie et le blanchiment des royalties, à l'encontre de **toutes les personnes impliquées dans les Institutions** précitées et les Institutions publiques en général, **à titre personnel et individuel, solidairement entre elles et subsidiairement solidairement avec l'Etat, si l'Armée n'écarte pas du Pouvoir** par une destitution totale et sans délai, tous les membres des Gouvernements cantonaux et du Gouvernement fédéral, des parlements respectifs et du Tribunal fédéral. Les lus communaux, Préfets, etc., feront l'objet d'enquêtes individuelles.

Conclusions :

Franc-Maçonnerie

Le premier chapitre de cette plainte « **Franc-Maçonnerie et Clubs de services** », établit que les membres de ces sociétés secrètes, n'ont pas à déclarer leur appartenance à une loge maçonnique ou à un Club de services, à la suite d'une décision de la Cour Européenne des Droit de l'Homme qui a rendu l'obligation d'une telle déclaration, **illégal**... Dès lors, **le Tribunal Fédéral en a fait une Jurisprudence, bien que nous soyons face à une VIOLATION CRASSE de la Constitution fédérale.**

Cette situation confirme une fois de plus que nous ne devons pas reprendre le Droit Européen si la Suisse ne veut pas être soumise à une autocratie qui conduit manifestement l'Europe à sa destruction !

Bien entendu, **les « juges » serviles et corrompus du Tribunal Fédéral** se sont empressés de reprendre le Droit européen, pour garantir **l'impunité des Francs-Maçons ou membres de Clubs de services** qui évoluent dans le Crime organisé et au travers desquels, à commencer par les membres de nos Gouvernements, l'escroquerie et le blanchiment des CHF 76'609 milliards a été rendu possible au cours des dernières décennies !

Souveraineté suisse – Ordre constitutionnel et atteinte à l'indépendance de la Confédération

Art. 275 CP – Atteintes à l'Ordre constitutionnel

*Quiconque commet un acte tendant à troubler ou à **modifier d'une manière illicite l'ordre fondé sur la Constitution** ou la constitution d'un canton, est puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire*

Les membres de la Franc-Maçonnerie et de ses Clubs de services qui évoluent au sein de nos Institutions, **portent une atteinte directe à l'Ordre constitutionnel de notre Pays**, au profit d'Organisations internationales qui agissent dans le secret, selon les règles d'une « constitution » qui leur est propre et qui ont désormais le pouvoir d'agir sur la destinée de la Suisse.

Les membres du Conseil Fédéral qui non seulement tolèrent cette situation, mais y participent activement, sont coupables au sens de l'Art. 275 CP

En étant non seulement des agents actifs de ce complot, mais aussi et surtout des complices d'intérêts occultes étrangers qui agissent selon une « constitution » privée secrète contraire à notre Constitution fédérale. Ainsi, les membres du Conseil fédéral se rendent coupables d'atteinte à l'Ordre basé sur la Constitution au sens de l'Art. 275 CP <https://swisscorruption.info/fm>

Au surplus, notons au surplus que dans le contexte présenté ci-dessus, la Confédération n'est plus à même de protéger l'Ordre constitutionnel des Cantons, comme l'oblige la Constitution fédérale dans son Art. 52 Cst.

Art. 266 CP – Atteinte à l'indépendance de la Confédération

Quiconque commet un acte tendant à porter atteinte à l'indépendance de la Confédération ou à mettre en danger cette indépendance, [...]

En prêtant leur concours aux buts de la Franc-Maçonnerie et de ses Clubs de services, les membres du Conseil fédéral – depuis 1991 – se sont associés à une Organisation criminelle qui a contribué à escroquer les USD 3'700 milliards provenant de l'extinction et blocage des puits de pétrole au KOWEIT et de la vente des brevets dont le blanchiment est estimé au 31.12.2023 à plus de 76'609 milliards. Dois-je rappeler que nous sommes bénéficiaires par convention, du 50 % des royalties à recouvrer ?

Tribunal Fédéral

USD 3'700 milliards escroqués de 1991 à 1996 pour une valeur de blanchiment au 31.12.2023 estimée à plus de CHF 76'609. Ce sont des milliers de milliards qui ont échappé au fisc, en raison de la complicité des Autorités judiciaires – bien entendu des premières instances jusqu'au Tribunal Fédéral, le MPC ou le TPF – pour couvrir les Auteurs de l'escroquerie des royalties... Pour ne citer que les plaintes et autres démarches les plus importantes :

<https://swisscorruption.info/royalties2>

https://swisscorruption.info/royalties/2014-07-14_mpc.pdf

https://swisscorruption.info/royalties/2014-10-24_tpf_memoire.pdf

https://swisscorruption.info/royalties/2017-10-30_de_buman_plainte.pdf

https://swisscorruption.info/royalties/2018-01-11_mpc_plainte_vez (ex-Directeur de Fed-Pol)

<https://swisscorruption.info/credit-suisse>

Qui pourrait imaginer que dans la plus vieille Démocratie du monde, qui prétend être un « État de Droit » modèle (**sic !**), les « juges » de la plus Haute Cour du Pays (nous sommes en Suisse, le Pays dont l'image du « propre en ordre » fait partie de la conscience collective dans le monde entier) se rendent complices d'une gigantesque escroquerie et du blanchiment d'argent qui a suivi, comme le démontrent les liens précités.

LA CONFIANCE EST PERDUE ! Il faudra des décennies pour rétablir cette confiance internationale que des générations ont construite sur la qualité de nos Institutions. Ce sont les Citoyen(ne)s qui vont porter le lourd fardeau qui va résulter de la trahison de nos dirigeants et de nos magistrats...

Quant au Peuple suisse, il devra assumer la responsabilité et les conséquences des actes de ses Élus, qu'il a mis en place ces dernières décennies et qui par leurs CRIMES ont détruit non seulement notre réputation, mais ont aussi ruiné les classes moyennes et inférieures du Pays.

En résumé, constatons que nos juges fédéraux, garants de l'application de notre Constitution fédérale comme devrait l'être un Conseil constitutionnel, sont indignes de la charge qui leur a été confiée et ceci depuis trois décennies ! Ces voyous complices de CRIMINELS, doivent être poursuivis pénalement pour mise en danger de l'Ordre constitutionnel et atteinte à l'indépendance de la Confédération et au-delà bien entendu de complicité d'escroquerie et de tous les chefs d'accusations en fonction des faits décrits, compte tenu de leur fonction et de leur trahison.

Les Devoirs des Élus

Être un Élu du Peuple signifie avant tout se mettre à disposition pour servir les intérêts de chaque Citoyen(ne), en toute indépendance, en plaçant l'intérêt commun loin devant ses propres intérêts... Faire preuve de respect du bien d'autrui, d'éthique et d'une morale au-dessus de tout soupçon, doivent être les qualités premières d'un Élu et celui ou celle qui n'est pas capable de garantir aux Électeurs, qu'il/elle dispose des qualités requises, ne DOIT PAS se présenter à l'élection. Qu'il s'agisse d'une élection publique en politique ou interne pour les Juges ou autres Fonctionnaires !

Bafouer l'éthique ou les valeurs morales a conduit inexorablement à la dégénérescence des Institutions et nous en avons la preuve indubitable aujourd'hui par la perversion qui règne dans nos Institutions ! Encore une fois, la prétention de plus de 5'900 candidats à vouloir siéger au Parlement aux dernières élections fédérales, démontre que le passage du témoin dans la corruption, se fait d'une génération à l'autre. L'interdit est devenu la norme acceptée en toute impunité !

Si l'on renverse la vapeur et que le Peuple comprend qu'agir en Politique relève d'actions sérieuses, pour le bien commun, en se mettant au service des autres, alors les Citoyens retrouveront l'espoir de contribuer à la construction de la Société. L'intérêt pour la chose publique retrouvera sa place et les Citoyen(ne)s auront à nouveau la motivation pour s'y investir dans le bon sens ou tout au moins à contribuer à cette construction en retrouvant le chemin des urnes.

En retrouvant des valeurs élémentaires, les Élus retrouveront alors le **respect des Électeurs** et la dignité qui leur est due. Parallèlement, les Électeurs retrouveront quant à eux, la confiance envers leurs Élus et le goût à la chose publique. Nous en aurons fini d'entendre « **non je ne vote plus, de toute façon ça ne sert à rien, ils font toujours comme ils veulent** », pour bien démontrer la rupture entre la Population souveraine et ses Élus qui trahissent les Devoirs relevant de leurs charges !

Nécessité d'une intervention de l'Armée pour garantir le respect de la Constitution fédérale

Hormis la sécurité territoriale, l'une des missions première de l'Armée est d'assurer **la sécurité de l'État, la défense de ses intérêts et la protection de sa population**, non seulement vis-à-vis d'une menace extérieure, mais comme dans le cas présent lorsque les dirigeants du Pays servent des intérêts occultes d'une Organisation criminelle internationale, au détriment de la Population suisse.

La présente plainte met en évidence l'intervention des Pouvoirs politiques et de l'Autorité judiciaire, dans une gigantesque escroquerie planifiée par le monde économique avec la complicité des Autorités politiques, au détriment non seulement des Victimes que nous sommes de l'escroquerie, mais aussi de toute la population du Pays, par des milliers de milliards qui ne sont pas rentrés dans les Caisses de l'État (Communes, Cantons et Confédération).

AVS 13^e Rente

L'actualité du jour relative à l'octroi d'une 13^e Rente AVS est intéressante à plus d'un titre. Si l'on peut louer l'engagement du Président de l'USS Pierre-Yves MAILLARD en faveur de cette rente, il est intéressant de comprendre l'opposition de la Droite présentée par Economiesuisse...

La consultation de notre base de données met en évidence l'implication d'une multitude de sociétés au registre desquelles les intervenants (actifs ou non) sont impliqués dans le blanchiment des royalties, dans tous les domaines de l'économie.

Ainsi, non seulement ces individus sont impliqués dans la plus gigantesque escroquerie de l'histoire de l'humanité, dans laquelle ils ont retiré des intérêts substantiels, mais tout en détenant un pouvoir sur l'économie florissante grâce au blanchiment des royalties, ces représentants de « l'Économie CORROMPUE » ne veulent rien partager... Aucune obole pour les plus démunis du Pays qui sont privés de revenus décents du fait que des milliers de milliards ne sont pas rentrés dans les Caisses de l'État !

Le boomerang fini toujours par revenir à son lanceur ! L'avenir n'est pas lointain où nous allons reprendre le contrôle de la TOTALITÉ des sociétés qui auront contribué au blanchiment des royalties et les VOYOUS qui ont contribué à l'appauvrissement des classes moyenne et inférieure vont pouvoir expérimenter la vie en Suisse avec le minimum vital... Nous mettrons tout en œuvre pour qu'ils puissent vivre avec leur seule AVS sur 12 mois...

Pour le néophyte, il est clair que les arguments de M. MAILLARD sont convaincants et nous les partageons, mais il est **regrettable qu'en connaissance de cause, le syndicaliste MAILLARD n'ait jamais dénoncé l'Affaire des royalties et les conséquences pour les Caisses de l'État**. Il ne peut pas, objectivement et compte tenu de son parcours professionnel, avoir méconnu cette escroquerie.

Cette situation nous aide aussi à comprendre la dangerosité de la « **collégialité** » qu'on peut aussi traduire par « **complicité** » dans la Démocratie.

BNS – Suppression de la redevance aux Cantons

Le 9 janvier 2024, la BNS annonçait qu'elle ne verserait pas de contribution aux Cantons, après avoir subi une perte de CHF 3 milliards en 2023.

Avec la complicité de la FINMA (gendarme de la Finance suisse), notre base de données démontre que les acteurs de la BNS ont contribué pour une part substantielle au blanchiment des royalties. Manipulés et complices dans la corruption, les journalistes se sont contentés de rapporter la décision en précisant que les actionnaires dont les Cantons qui détiennent 55 % du Capital, ne toucheraient pas non plus de dividende. Les Cantons sont donc doublement touchés par la mesure.

Ce dont n'ont pas parlé les Journalistes complices, ce **sont les « bonus » qu'ont touché les membres de la Direction de la BNS sur les résultats 2022 et 2023 ?**

Quoi qu'il en soit, il est évident que notre plainte pénale s'étend également à la BNS en qualité de personne morale et aux membres de sa Direction et du Conseil d'Administration. Il en va de même **des responsabilités personnelles et individuelles de chacun !**

Le Devoir d'intervenir

Face à une situation inextricable dans laquelle les Pouvoirs politiques n'ont plus aucun respect de la Constitution fédérale et par extension de la Législation qui en découle, de leurs devoirs de fonctions, force est de constater que l'État de Droit n'a plus cours.

Quand la plus Haute Cour du Pays (Tribunal Fédéral) manque d'indépendance et sert les intérêts d'un Pouvoir politique corrompu au service d'une Organisation internationale criminelle – telle que doit être considérée la Franc-Maçonnerie et ses Clubs de services – là encore l'État de Droit est absent mais au-delà nous devons considérer que le Pays qui n'a plus aucune Gouvernance, est en main d'une Oligarchie au service du Crime organisé.

La seule Institution garante de **la défense des intérêts et la protection de la population**, qui subsiste est alors l'Armée, elle-même infiltrée à sa tête comme on l'a vu plus haut, qui a le DEVOIR d'assurer la protection et le respect des Droits fondamentaux des Citoyen(ne)s.

Nous demandons donc solennellement aux Dirigeants de l'Armée, respectueux du Serment qu'ils ont prêté sur la Constitution fédérale, de restituer le Pays et ses Institutions au Peuple suisse et de démettre de leurs fonctions tous ceux qui servent des intérêts occultes et le Crime organisé et qui travaillent en violation du Serment qu'ils ont prêté pour entrer dans leurs fonctions.

Nous déposons des réserves civiles selon la description donnée sur
<https://swisscorruption.info/responsabilités>

Il est évident que le Code Pénal devra être complété pour juger les actes de telles créatures, afin que les sanctions soient exemplaires et dissuasives à l'avenir ! Il doit en être de même pour tous les Élus politiques et judiciaires, à tous les niveaux de l'État !

Fait à Yverdon-les-Bains et Marsens, le 11 janvier 2024

Marc-Etienne Burdet

Daniel Conus

Marc-Etienne BURDET
Rue du Canal 14
1400 Yverdon-les-Bains

Conus Daniel
Route des Bugnons 165
1633 Marsens

Yverdon-les-Bains et Marsens, le 11 janvier 2024

Recommandé / Personnel
Armée suisse
Commandant de Corps
Laurent MICHAUD
Papiermühlestrasse 20
3003 Berne

Recommandé / Personnel
Armée suisse
Commandant de Corps
Hans-Peter WALSER
Papiermühlestrasse 14
3003 Berne

Monsieur,

En votre qualité de Commandant de Corps de l'Armée suisse, vous êtes le garant du respect de la Constitution fédérale, quand les Autorités politiques ne sont plus à même d'assurer leurs fonctions ou servent des intérêts criminels étrangers.

Vous trouverez en annexe un exemplaire d'une plainte pénale adressées aux Institutions officiellement responsables, dont les intervenants en fonctions doivent être récusés dans le cadre du CRIME dénoncé.

Nous sollicitons dès lors votre aide pour rétablir l'État de Droit et la Démocratie dans notre Pays, comme vous pourrez en prendre connaissance en pages 11 ss et 16 de la plainte.

Il vous appartient de prendre les décisions utiles.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations patriotiques.

Marc-Etienne Burdet

Daniel Conus